

GRÂCE À VOUS  
LE DÉPARTEMENT AGIT !



DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

RÉUSSIR  
ENSEMBLE  
AU DÉPARTEMENT  
DE SAÔNE-ET-LOIRE

# POURQUOI REJOINDRE LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE ?

Travailler au Département de Saône-et-Loire, c'est accompagner au quotidien les citoyens et les territoires, c'est s'engager dans une mission de service public et l'accomplir avec fierté.

Travailler au Département de Saône-et-Loire, c'est bénéficier de conditions de travail adaptées et agréables. De nombreux dispositifs sont déployés par la collectivité pour garantir aux agents une réelle qualité de vie au travail et un épanouissement professionnel.

Travailler au Département de Saône-et-Loire, c'est avoir de réelles perspectives d'évolution professionnelle ou de mobilité interne avec des postes à pourvoir régulièrement sur les différents bassins de vie du territoire.

Travailler au Département de Saône-et-Loire, c'est avoir l'opportunité de se rapprocher de son domicile pour faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

En Saône-et-Loire, il fait bon travailler... autant qu'il fait bon vivre !

**Qu'attendez-vous ?  
Rejoignez-vous !**



Od magnis volorpo rporiatis et labor  
aut moluptatatem audandi blanda  
sant, ent.

To et atis aut re sandi con ex  
exercimolo comnim invenet arum qui  
volo voluptam in re ea sero dolo quo  
eiur harumqui ipsandusd.

Apedis asitasint endiorios est, odi officius remquunt  
quatur, eum harumqui ipsandusdam sequiam eum  
incilli aernam enitas me nos modignimo et unt quam  
quidebis aperum re et ullum ut videris dipitae conet

# NNES RAIS ONAPE SED UT QUAM

earis adit, evellam, te acerore  
sciusap icaest, nus rehende  
liquodignis earitia tionsecto  
cupaquas exceri temImi,  
quatem quiducitium dunt  
archicitatio ommos solor res  
aut voloresendit escit velis asint  
offictiuntem ime lab ipsanduci il is ullo dolorit, sum  
ullam, is rae aut aut quam faccae commolut quibusaes  
int is sus dolupti aut ra volupis impore maior sedi occurm  
em apit, incti voluptaquam harum volut is duciusant laut  
aut magna tempos am, nectumque.



**André Accary**

Président du Département de Saône-et-Loire



# PROJETS INNOVANTS

Le Département de Saône-et-Loire est devenu, par sa vitalité et ses projets innovants, la collectivité de référence dans l'accompagnement de ses habitants.



## CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

Le Département de Saône-et-Loire a créé le premier Centre de santé départemental (CSD) de France pour assurer au plus près des habitants la présence de médecins généralistes et de spécialistes. 100 % des habitants se situent désormais à moins de 15 minutes d'un centre de consultations.

## PLAN ENVIRONNEMENT 2020-2030

Un plan ambitieux a été lancé pour répondre au mieux aux enjeux climatiques des 10 ans à venir. Ce plan propose des actions concrètes pour emmener le territoire vers la transition énergétique : amélioration de l'habitat, aide à l'achat de réservoirs d'eau et de vélos, plantation d'arbres, charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »...

## ROUTE71

Afin de valoriser les vins et le vignoble, la gastronomie, le patrimoine et de faire découvrir les nombreux sites touristiques du territoire, le Département de Saône-et-Loire a lancé en mai 2019 l'application route71.fr, le déploiement de bornes tactiles sur tout le territoire et l'animation d'un réseau de près de 4 000 ambassadeurs.



## VOIES VERTES

Initiatrice du concept de Voies vertes dès 1997, la Saône-et-Loire a développé 280 km de voies vertes et bleues auxquels s'ajouteront 170 km supplémentaires prévus par le schéma adopté fin 2019.

# PARC ÉCLAT

Le Département de Saône-et-Loire soutient les partenaires privés pour la création d'un parc historique de spectacles basé à Tournus. Cet Équipement culturel de loisirs et d'attractivité touristique, ÉCLAT, devrait voir le jour dès 2023.



## VAN71

Un service de proximité numérique itinérant a été créé. Un animateur numérique propose des permanences gratuites sur le territoire afin d'accompagner tous les habitants : accès à un ordinateur, une imprimante ou un scanner, aides aux démarches administratives ou à la recherche d'information sur internet, gestion des mails...

## TRÈS HAUT DÉBIT

Le pilotage du déploiement de la fibre optique en Saône-et-Loire est assuré par le Département. Il s'engage aux côtés des acteurs nationaux et des opérateurs privés pour garantir le raccordement et l'accès de tous aux usages du numérique. 100 % du territoire sera raccordé au Très haut débit d'ici 2023.



## Mais aussi...

- **Engagement important pour la RCEA** avec 64 M€ investit pour la mise à 2x2 voies
- **Soutien aux projets des communes et des intercommunalités** avec une aide au financement de plus de 3 000 dossiers générant plus de 450 M€ de travaux
- **Accompagnement du monde agricole et viticole** avec des plans d'urgence (aides à la replantation, à l'achat de récupérateurs d'eau...)
- **Déploiement d'un Plan enfance** avec 144 supplémentaires pour les enfants confiés
- **Aide aux bénéficiaires du RSA** avec la création d'un dispositif dédié pour l'aide au retour à l'emploi
- **Valorisation des métiers de l'aide à domicile** avec des campagnes recrutement.

## SERVICE DÉPARTEMENTAL POUR LES ASSOCIATIONS

Asso71 accompagne les structures et les aides dans leur gestion quotidienne : démarches administratives, recrutement et formation des bénévoles, valorisation des acteurs avec des événements fédérateurs...

# CHARTRE « RÉUSSIR ENSEMBLE »

Le Département de Saône-et-Loire a mis en place une charte « Réussir ensemble, une ambition du quotidien ».

Cette charte traduit l'importance du collectif dans le fonctionnement de la collectivité.

**Réussir ensemble**, c'est penser que chacun a sa place, un rôle pour contribuer à exercer les missions de la collectivité.

**Réussir ensemble**, c'est penser que chacun doit jouer le jeu collectif, que chacun est acteur et peut contribuer au progrès collectif.

**Réussir ensemble**, c'est penser aux conditions de réussite des autres avant les siennes, c'est se réjouir des progrès collectifs.

## Les engagements de la charte

- Être responsable
- Anticiper
- Écouter / Respecter
- Communiquer
- Être pragmatique

# ÉPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL

Que ce soit par la formation ou la mobilité, le Département de Saône-et-Loire accompagne ses agents dans leur épanouissement professionnel en favorisant l'évolution de carrière de chacun.

## Entretien professionnel

Les agents sont évalués tous les ans par leur supérieur hiérarchique direct, lors d'un entretien individuel. Ce temps privilégié d'échange permet de faire un bilan de l'année écoulée, de formuler des objectifs pour celle à venir et de définir les compétences à développer.

## Mobilité interne

Le statut de fonctionnaire permet d'envisager un parcours professionnel varié. La collectivité encourage la mobilité interne et offre à ses agents l'opportunité d'évoluer vers les nombreux métiers représentés dans la collectivité avec la diffusion régulière de postes, accessibles en interne.

## Formation

Dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie, le Département a mis en place les moyens nécessaires pour que chaque agent soit acteur de son parcours professionnel. Des conseillers RH sont présents pour les accompagner dans cette démarche ou les orienter vers les bons interlocuteurs.

## Concours et examens

La collectivité encourage chaque agent à s'inscrire aux concours et examens professionnels pour intégrer la fonction publique ou pour faire évoluer sa carrière. Des sessions de préparation sont régulièrement proposées à tous les agents du Département.



# UNE PLACE POUR CHACUN

Le Département de Saône-et-Loire est engagé dans plusieurs domaines pour garantir une place pour tous, favoriser l'embauche des personnes identifiées et adapter leurs conditions de travail.

## Travail et handicap

Une attention toute particulière est portée aux conditions de travail des agents en situation de handicap.

La Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) permet aux agents concernés de bénéficier de nombreuses aides (poste de travail adapté, aménagement de la vie au travail, formation à la reconversion, temps partiel...).

## Égalité femmes/hommes

La collectivité départementale s'engage pour parvenir à une égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes. Évaluation, prévention, revalorisation, sensibilisation, articulation entre activité professionnelle et vie personnelle, lutte contre les violences intrafamiliales, réforme du congé paternité, cellule de signalement et d'écoute... sont autant d'actions concrètes mises en place pour tendre vers cette égalité.

## Insertion professionnelle des jeunes

L'insertion professionnelle des jeunes est une préoccupation majeure du Département. Exemplaire, il favorise l'apprentissage des jeunes au sein de son administration depuis 2015.

60 postes d'apprentis, du niveau CAP à celui de master 2, sont ouverts dans la collectivité.

## Pompiers volontaires

Partenaire du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis71), le Département facilite la disponibilité de ses agents sapeurs-pompiers volontaires et encourage le volontariat.

## Réserve opérationnelle

La collectivité encourage l'engagement de ses agents dans la réserve militaire « opérationnelle » en incitant le volontariat pour servir cette cause nationale.

# CONDITIONS DE TRAVAIL ET QUALITÉ DE VIE

Le Département de Saône-et-Loire assure à chaque agent de bonnes conditions de travail avec un réel équilibre entre vie professionnelle et vie privée. De nombreux outils et matériels sont mis à la disposition des agents pour faciliter l'accomplissement de leurs missions au quotidien.

## Congés

Au département de Saône-et-Loire, la durée légale annuelle de travail est fixée à 1 607 heures. Pour un temps complet, les agents\* disposent de 35 jours de congés ordinaires, de 10 jours d'ARTT (Aménagement et réduction du temps de travail), de 3 jours de fermeture de bureau et d'un jour du Président (accordé pour les agents présents du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Des autorisations d'absence peuvent aussi être accordées pour des événements personnels et familiaux.

## Temps partiel

Le temps partiel (entre 50% et 90%) est possible sur autorisation. Il est de droit pour élever un enfant (jusqu'à son troisième anniversaire), pour donner des soins à un proche ou pour un travailleur handicapé.

## Le cumul d'activités

Les agents du Département de Saône-et-Loire sont autorisés à exercer à titre accessoire, une activité lucrative ou non auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé, sous réserve de compatibilité et qu'elle n'affecte pas l'exercice de leurs fonctions.

## Le saviez-vous ?

Les congés annuels non utilisés peuvent être reportés sur un Compte épargne temps (CET) en fin d'année. Il est également possible de faire don de jours de congés à un collègue parent d'un enfant malade ou aidant familial.

## Télétravail

Chaque agent peut candidater pour télétravailler tout au long de l'année, à domicile, dans un lieu privé ou dans tout autre lieu à usage professionnel. L'autorisation est donnée sans limitation de durée par le responsable hiérarchique.

## Primes

Des primes (en fonction du cadre d'emploi et des fonctions) sont attribuées, sur la base d'un montant forfaitaire, tous les mois. Au mois de juin et novembre, en plus de ce forfait, les agents perçoivent une part supplémentaire correspondant à la prime de fin d'année (calculée en fonction du niveau de responsabilités exercées et du présentéisme).

\*(hors agents d'exploitation des routes, des collègues et des assistants familiaux)



## Prévention et sécurité

Préserver la santé au travail, travailler dans des conditions de sécurité optimales, prévenir les risques psychosociaux... sont des éléments essentiels de la vie professionnelle. Un service de médecine préventive, un psychologue du travail et un service prévention veillent au respect et à la mise en œuvre de ces conditions de travail.



## Équipements de protection individuelle (EPI)

En fonction du poste de travail, les Équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires sont mis à disposition des agents par la collectivité.

## Véhicules à disposition

La collectivité met à disposition des agents, pour leurs déplacements professionnels, un pool de véhicules composé de véhicules thermiques et électriques ainsi que de vélos à assistance électrique.

## Outils de travail adaptés

Tous les agents de la collectivité disposent d'outils adaptés à leurs missions : camions, pelles, casseroles, chariots de ménage, ordinateurs portables, doubles écrans, logiciels professionnels... Une ergonome accompagne et conseille les agents qui en ont besoin et leur propose des solutions pour améliorer leur confort et leurs conditions.

## Bâtiments agréables

Les 2 200 agents du Département sont répartis sur l'ensemble du territoire dans des locaux entretenus, agréables, adaptés et rénovés.

## Communication interne dynamique

Intranet, journal mural, lettre d'information, portail documentaire... plusieurs outils de communication interne diffusent des informations dans les domaines des ressources humaines, des grands projets de la collectivité, des applications métiers...

## Être exemplaire

Tri sélectif, récupération des poubelles de papier par une entreprise d'insertion, généralisation du double écran pour réduire les impressions, véhicules et vélos électriques, dématérialisation... L'engagement environnemental de la collectivité s'illustre aussi dans le quotidien des agents.

# AVANTAGES SOCIAUX ET LOISIRS

Le Département accompagne ses agents au quotidien et à chaque moment de la vie. Avec le Comité national d'action sociale (Cnas) et ses prestations complémentaires, il propose tout un panel de prestations sociales, culturelles, familiales et de confort.

## Cnas

Le Comité nation d'action sociale (Cnas) propose différentes aides, prêts et réductions. En tant qu'agent du Département, l'adhésion est automatique et les prestations octroyées sont nombreuses : mariage ou Pacs, naissance ou adoption, déménagement, permis de conduire, garde jeune enfant, rentrée scolaire, Noël des enfants...

## Mutuelle et prévoyance

- La collectivité propose une aide financière mensuelle pour tout contrat labellisé de mutuelle santé. Cette participation, versée sur la fiche de paie, est modulée selon les ressources.
- Un contrat collectif de prévoyance « garantie maintien de salaire » est proposé à tous Les agents départementaux, sous réserve d'adhésion. Il permet, sous conditions, de garantir le maintien du salaire pendant 3 ans en cas d'arrêt pour maladie.

## Déménagement

Suite à une nouvelle affectation au sein de la collectivité, les agents peuvent bénéficier, sous conditions, d'une prise en charge partielle des frais de changement de résidence.

## Mais aussi...

- Meyclub propose, via le Cnas, une large sélection de réductions et d'avantages sur les tickets de cinéma, les parcs d'attractions, les billets pour des spectacles, les sorties, la mode, la maison...
- Le service action sociale propose avec le CGCV (Comité de gestion des centres de vacances) des séjours en France et à l'étranger pour les enfants de 6 à 17 ans à des tarifs préférentiels.

## Aides au transport

- **40 € par mois grâce au ticket mobilité**

Cette aide financière, attribuée sous conditions, est destinée aux agents qui utilisent un véhicule motorisé pour leur trajet domicile-travail supérieur ou égal à 30 km et qui habitent en zone non ou peu desservie par les transports en commun.

- **Prise en charge de 50 % du coût de l'abonnement pour les trajets domicile-travail.**

Cette participation, plafonnée à 86,17 € (par mois), est valable pour les abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels, en bus et en train.



Séminaire des cadres - 19 mai 2022

## Conseillère sociale

La conseillère sociale du personnel apporte des réponses individualisées et adaptées à la situation de chaque agent (accès aux droits, santé, famille, budget...).

## Asel 71

L'Asel 71 est l'association sports et loisirs du Département de Saône-et-Loire, animée bénévolement par des agents de la collectivité. Des activités, des voyages et divers produits sont proposés à tarifs préférentiels.

## Carte culture

Valable pour chaque agent, son conjoint(e) et ses enfants, la carte culture offre la possibilité de visiter à titre gratuit et une fois par an, l'ensemble des sites culturels et touristiques départementaux.

## Événements internes

Tout au long de l'année, des événements sont organisés pour permettre aux agents de se retrouver

lors de moments conviviaux : vœux au personnel, fête des agents, arbre de Noël, midis de l'atrium, don du sang, marché des producteurs...

## Ressources en ligne

Tous les agents du Département ont la possibilité de créer un compte gratuit sur le site internet de la Bibliothèque de Saône-et-Loire ([cesam71.fr](http://cesam71.fr)) afin d'accéder aux ressources en ligne d'autoformation (apprentissage de l'anglais ou de la guitare, révision du code de la route, cours de bureautique...).

## Titres-restaurant

Les agents du Département ont la possibilité de bénéficier de titres-restaurant (10 ou 17 titres par mois, d'une valeur de 6,50 € l'unité avec participation de 60 % de l'employeur) en version papier ou dématérialisée. Pour les agents départementaux des collèges, le prix départemental unique préférentiel du ticket repas est de 2,82 €.

# 10 BONNES RAISONS D'INTÉGRER LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

**1** Une collectivité innovante

**2** De réelles opportunités  
d'évolution de carrière



**3** Une vie professionnelle  
et personnelle équilibrée

**4** Une qualité de vie  
au travail appréciable

**5** Une égalité des chances  
de réussite

**6** Des avantages sociaux  
attractifs

**7** Une multitude de métiers  
et de lieux de travail



**8** Des conditions de travail  
optimales

**9** Le sentiment  
d'appartenance

**10** Le partage des valeurs  
du service public

